



Pour de meilleures conditions de travail pour tous les personnels TOUS ET TOUTES EN GREVE LE 24 NOVEMBRE 2016

Les migrant-es continuent d'affluer par milliers en Europe fuyant les guerres, la misère et les catastrophes naturelles.

Cette situation résulte notamment de plusieurs décennies d'interventions impérialistes conduisant à des instabilités politiques au Moyen Orient. Cela sème le chaos et favorise l'émergence de groupes terroristes tels que Daesh dont les populations locales sont les premières victimes.

A ce titre, l'intervention militaire de la coalition en Syrie et en Irak ne peut apporter une solution politique favorisant un processus de paix. De fait, des actes terroristes continuent d'être perpétrés partout dans le monde.

En Turquie, Erdogan profite de la tentative de coup d'état pour procéder à une « purge » de fonctionnaires et muselle les médias ainsi que les militant-es d'opposition. Au prétexte de lutter contre Daesh, il s'en prend aux combattant-es kurdes dans l'indifférence internationale, sois l'Europe craint, en effet, en critiquant la politique d'Erdogan de remettre en cause l'accord conclu sur la question des migrant-es (fermeture des frontières turques en échange d'avantages financiers et de la reprise des négociations sur l'intégration de la Turquie dans l'Europe).

En France, le gouvernement se montre incapable de mener une réelle politique d'intégration et d'accueil des migrant-es. Calais est l'illustration aujourd'hui du traitement de leur situation : violences et humiliations régulières, fermeture annoncée de la « Jungle », orientation vers des centres d'accueil et d'observation ayant pour but de trier les arrivant-es, construction d'un mur empêchant les départs vers l'Angleterre...

Cette mise à l'écart est propice à l'émergence et la multiplication de réactions nauséabondes xénophobes partout en Europe.

Les mineur-es isolé-es étranger-ères sont très fortement victimes de cette politique et sont nombreux-ses à être laissé-es à l'abandon sans prise en charge, suspecté-es systématiquement de vouloir frauder sur leur âge réel. Il y a urgence à les prendre en charge dans le respect de la présomption de minorité.

Le SNPES-PJJ/FSU appelle au soutien des migrant-es notamment lors de la manifestation du 1^{er} octobre à Calais.

Par ailleurs, les attentats de Nice et de Saint Etienne du Rouvray sont instrumentalisés, exacerbent le climat raciste et renforcent la stigmatisation des musulman-nes. L'épisode estival du burkini en est l'une des illustrations les plus pathétiques.

Dans ce contexte, les seules réponses apportées par le gouvernement sont d'ordre sécuritaire : renouvellement de l'état d'urgence pour six mois et nouvelle loi antiterroriste aggravant encore davantage la répression et réduisant toujours plus les libertés publiques et individuelles. Cette loi du 21 juillet 2016 prévoit notamment l'augmentation de la détention provisoire pour les mineur-es mis-es en cause dans des affaires de terrorisme (de un à deux ans).

La politique sécuritaire poursuit le renforcement des pouvoirs de police (facilitation des fouilles et des perquisitions, généralisation de contrôles d'identité...). Les violences policières, déjà banalisées pour les jeunes des quartiers populaires, se sont multipliées. La mort d'Adama Traore en est une triste démonstration. Ces violences s'exercent également de plus en plus sur les militant-es dans leur ensemble.

La mobilisation importante contre la loi travail a permis de mettre en avant les questions sociales. Actuellement, des luttes sectorielles (Alstom, Hôpital, Université de Toulouse...) émergent tout en mettant en évidence les effets dévastateurs de la politique économique libérale de ce gouvernement. De même, les traités de libre échange (TAFTA, CETA...) concourent à la même logique, **c'est pourquoi, avec la FSU, nous appelons à participer aux actions locales et à la manifestation à Paris, le 15 octobre 2016.**

Pour appuyer ces luttes, les organisations syndicales doivent agir pour des convergences au travers de revendications communes.

Le Ministre de la Justice fait sa rentrée en annonçant son plan d'augmentation du parc pénitentiaire pour faire face à un record de surpopulation carcérale. Peu importe l'expérience qui démontre que l'augmentation des places en prison ne résout rien au surnombre de détenu-es en cellule, mais bien au contraire, multiplie le nombre de personnes incarcérées. Peu importe également que les risques de récidives chez les personnes détenues sont plus élevés que chez les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine soutenu et encadré...La priorité à l'enfermement est toujours à l'ordre du jour dans l'attribution des moyens.

Pour la PJJ, l'été a été marqué, dans certaines régions, par une suppression non anticipée de postes de contractuel-les, justifiée par l'administration par le dépassement de leur plafond d'emplois. Une fois de plus, ces agents servent de variables d'ajustement. Leurs absences à la rentrée ont mis bon nombre d'unités en difficulté, remettant en cause tant l'effectivité de la pluridisciplinarité, que l'équilibre et la continuité de l'accompagnement des jeunes et de leur famille.

Force est de constater que la loi Sauvadet est insuffisante pour résorber la précarité dans la fonction publique.

Le SNPES-PJJ/FSU est satisfait de la fin de la pré-affectation pour la formation initiale des éducateur-trices. Les stagiaires ne seront plus affecté-es sur des postes vacants. C'est une victoire, notre organisation syndicale ayant porté très fortement cette revendication. Le SNPES-PJJ/FSU restera vigilant sur les modalités et le contenu effectif des modifications de cette formation statutaire.

L'Administration, sous pression du gouvernement, semble accaparée par la radicalisation de mineur-es mis-es sous les feux des projecteurs. Au titre du nouveau plan anti terroriste de mai 2016 (PART), de nouveaux postes ont été alloués : 110 postes d'éducateur-trices, 30 de psychologues. Les 35 postes d'ASS initialement annoncés ont été tout bonnement reportés à 2018.

Même si une grande partie de ces postes viendront renforcer les services de milieux ouverts ciblés sur des départements qualifiés comme prioritaires, un glissement significatif et dangereux vers la spécialisation de certaines unités parisiennes s'opère, en raison de la localisation du pôle anti-terroriste au tribunal de Paris.

Le SNPES-PJJ/FSU affirme qu'il s'agit avant tout de travailler à partir de l'histoire singulière de chacun-e des jeunes et d'adapter la prise en charge éducative en fonction de chaque problématique. La réponse répressive ne peut se substituer à la nécessité de protéger ces mineur-es.

Le SNPES-PJJ/FSU dénonce les pressions que certains personnels subissent de la part de leur hiérarchie pour qu'ils fournissent des informations nominatives aux préfetures. De plus, ces agents subissent des injonctions quant aux modalités de leur intervention éducative (tempo imposé, contrôle accru, protocole de travail...). Nous réaffirmons que les personnels de la PJJ doivent faire part de leurs éventuelles inquiétudes quant à un risque de radicalisation, exclusivement, aux magistrat-es mandant-es.

Pour ces situations, comme pour celles des enfants et adolescent-es pris en charge dans d'autres cadres, un accompagnement éducatif, pluridisciplinaire, adapté à chacun-e doit être possible.

Le CTC sur les conditions de travail en milieu ouvert, sans cesse reporté, est programmé pour le 24 novembre. Alors que l'Administration prône le milieu ouvert « socle » dans ses notes d'orientation professionnelle, les conditions de travail continuent de se dégrader : les politiques répressives à l'égard des mineur-es et l'accélération des procédures qui en découlent entraînent une multiplication des écrits, des audiences, des permanences... A cela s'ajoute les pressions sur l'activité dans le cadre de la politique du chiffre, la précarisation accrue des jeunes et des familles ...

La pluridisciplinarité devrait pouvoir être garantie pour l'ensemble des mesures de milieu ouvert. Pourtant, en l'état actuel des normes, les psychologues et les assistant-es de service social ne sont pas toujours en capacité d'intervenir au-delà des Mesures Judiciaires d'Investigation Educative (MJIE). Les normes d'allocation de moyens pour tous les personnels, définissant le ratio de prise en charge de jeunes, doivent être revues et ramenées à la baisse. Les autres secteurs (insertion et hébergement) ne sont pas épargnés par ces difficultés.

En effet, pour un accompagnement éducatif de qualité, les équipes de milieu ouvert doivent avoir les moyens de construire avec le-la jeune (et sa famille) un projet individualisé, adapté à sa problématique. Si nécessaire, elles doivent pouvoir bénéficier d'un panel de solutions de placement éducatif diversifiées avec les moyens adéquates.

Il s'agit aussi de réhabiliter les services d'insertion, véritables sas pour un certain nombre de jeunes les plus en difficulté vers les dispositifs de droits communs. L'annonce qui vient acter la fin du recrutement des Professeur-es techniques marque un manque significatif d'ambition pour la reconstruction d'un véritable secteur de l'insertion à la PJJ.

Le SNPES-PJJ-FSU appelle tous les personnels à se mettre en grève le jeudi 24 novembre, jour du CTC, afin d'exiger une renégociation des normes de travail.

Construisons ensemble une mobilisation d'ampleur : nous appelons l'ensemble des militant-es à :

- se saisir de la journée portes ouvertes de la PJJ, le 10 octobre prochain pour dénoncer l'état des services et des conditions de travail auprès des visiteur-euses (élu-es, partenaires, journalistes...)
- organiser des AG pour débattre des revendications avec les personnels
- demander des audiences en DT ou en DIR,
- préparer des actions pour le jour de la grève (rassemblements ...).

Ensemble, exigeons :

- 20 jeunes en file active par éducateur-trices
- pour les psychologues : baisse de la norme annuelle en MJIE et comptabilisation par jeune et non par fratrie dans le cadre de ces mesures
- la suppression de l'attribution de mesures en propre aux Assistant-es de Service Social
- l'effectivité de la pluridisciplinarité qui ne se limite pas aux MJIE
- une revalorisation statutaire des Adjoint-es Administratif-ives à la hauteur des nouvelles tâches qui leur incombent et de la surcharge d'activité et de responsabilité qui en découle.
- une véritable reconnaissance statutaire et institutionnelle des Responsables d'Unité Educative (RUE), notamment par leur intégration dans le corps des directeur-trices.
- la reprise de recrutement des professeur-es techniques.

Paris, le 29 septembre 2016